

BON USAGE DES MÉDICAMENTS ANTIVITAMINE K (AVK)

Il existe des facteurs génétiques de résistance aux AVK (d'où une grande variabilité de la dose efficace entre les individus).

La vitamine K intervient dans la synthèse hépatique de 4 facteurs de la coagulation (facteurs II, VII, IX et X) et de 2 inhibiteurs physiologiques de la coagulation (protéine C et protéine S).

Son origine est double, alimentaire et synthétisée par les bactéries saprophytes intestinales. Si la quantité de vitamine K diminue, l'effet est potentialisé, d'où risque d'hémorragie. Si la quantité de vitamine K augmente, l'effet est diminué, d'où risque de thrombose.

L'effet anticoagulant des AVK est progressif et est maximal 2 à 4 jours après le début du traitement.

L'effet diminue progressivement quelques jours après l'arrêt du traitement.

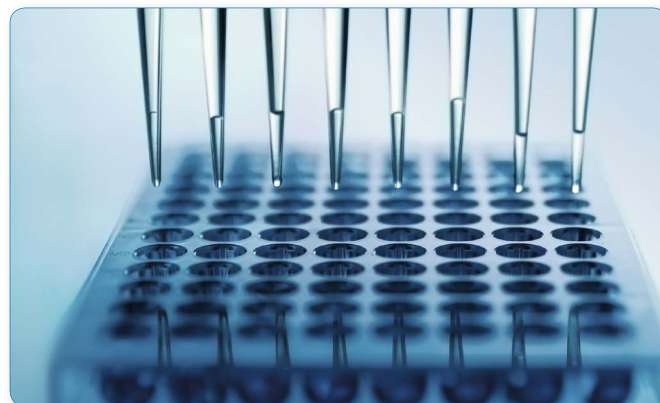
Principales causes de perturbation en cours de traitement:

- Compliance, oubli du médicament chez des patients souvent âgés.
- Excès d'alcool.
- Affections diverses, même bénignes (fièvre, diarrhée, vomissements).
- Diète, régime alimentaire.

Apport alimentaire

Aucun aliment n'est interdit. Cependant l'apport alimentaire doit être régulier. Les aliments les plus riches en vitamine K sont les brocolis, les choux (tous y compris choux-fleurs et choucroute), les épinards et la laitue. Les abats (foie, rognons, ris de veau, cervelle, langue, cœur), d'autres légumes (haricots, pois, carottes, tomate, persil, oignons) et le pamplemousse contiennent également de la vitamine K.

• La canneberge, le ginseng, le ginkgo biloba, le serenoa repens, les compléments alimentaires à base d'huiles de poissons riches en oméga-3 ou de glucosamine exposent



à des surdosages. A l'inverse, le millepertuis, plante utilisée comme antidépresseur, réduit l'effet des AVK et est formellement contre indiqué. De manière générale, mieux vaut s'abstenir d'une phytothérapie pendant le traitement.

Interférences médicamenteuses

Les interférences médicamenteuses sont TRES NOMBREUSES. Il est recommandé de contrôler l'INR 72H après toute prise d'un nouveau médicament.

Il faut se méfier de toutes les formes de médicaments, y compris pommades, collyres, onguents, bains de bouche.

Associations contre indiquées :

- Acide acétylsalicylique à dose anti-inflammatoire c à d 1g par prise ou 3 g/J
- Acide acétylsalicylique à dose antalgique si ATCD d'ulcère gastroduodéal
- AINS pyrazolés (phénylbutazone)
- Miconazole (Daktarin) par voie générale ou par voie locale.

Associations déconseillées :

- Les autres AINS, si indispensable, surveillance +++
- Acide acétylsalicylique à dose antalgique si absence ulcère gastro-intestinal.